

2EL CONSEIL
SAS au capital de 1 000,00 €
Siège social : 43 BOULEVARD DU COMMANDANT CHARCOT, 92200
NEUILLY-SUR-SEINE
852739085 R.C.S. Nanterre
(la " Société ")

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/03/2025
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Deuxième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024)

L'assemblée générale constate **un bénéfice** de 36 260,85 € qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

- La somme de 13 160,85 € est affectée au poste **report à nouveau** ;
- La somme de 100,00 € est affectée au poste **réserve légale** ;
- La somme de 23 000,00 € est distribuée aux associés en tant que **dividendes**, soit 23,00 € par action.

Les dividendes sont mis en paiement au siège social à compter de jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 23 000,00 € euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'assemblée générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables

célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

- L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
 - o soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
 - o soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.
- Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

En conséquence de l'affectation décidée ci-avant, l'assemblée générale constate que les **capitaux propres** de la Société s'élèvent à 10 569,65 €, répartis comme suit :

Capital social	1 000,00 €
Prime d'émission	0,00 €
Réserve légale	100,00 €
Réserve statutaire	0,00 €
Autres réserves	0,00 €
Subvention d'investissement	0,00 €
Report à nouveau	9 469,65 €
Total	10 569,65 €

En outre, pour les besoins des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous mentionnons qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

elie lederer Président

Elie lederer

2EL CONSEIL
SAS au capital de 1 000,00 €
Siège social : 43 BOULEVARD DU COMMANDANT CHARCOT, 92200
NEUILLY-SUR-SEINE
852739085 R.C.S. Nanterre
(la " Société ")

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Le 31/03/2025, à 10h00, au 43 Boulevard du Commandant Charcot, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation adressée par le Président de la Société, **elie lederer** (le "Président"), conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de la Société.

Il est établi une feuille de présence qui est émargée par chacun des associés en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire le cas échéant.

L'assemblée générale est présidée par elie lederer ;

La feuille de présence, certifiée exacte par le président de la séance, permet de constater que des associés représentant 100% des actions ayant le droit de vote sont présents ou régulièrement représentés.

L'assemblée générale, réunissant le quorum requis pour statuer à titre ordinaire, est valablement constituée et peut régulièrement délibérer sur les questions qui lui sont présentées.

Sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des associés :

- copie des lettres de convocation des associés ;
- un exemplaire des statuts à jour de la Société ;
- les projets de résolutions sur lesquels les associés sont invités à délibérer ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ; et
- la feuille de présence susvisée.

Le président de séance précise que tous les documents prescrits par les statuts ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par lesdits statuts.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 **(Première résolution)**
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 **(Deuxième résolution)**
4. Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce et mentionnées dans le rapport spécial du Président **(Troisième résolution)**
5. Pouvoirs en vue des formalités **(Quatrième résolution)**

Lecture est donnée du rapport de gestion et du rapport spécial du Président. Le président ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux associés.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, du rapport de gestion du Président, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2024, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport, et desquelles il résulte pour ledit exercice un résultat bénéficiaire de 36 260,85 €.

En conséquence, elle donne aux dirigeants quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que la Société a enregistré des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code.

Ces dépenses s'élèvent à 255,00 €. Le montant de l'impôt supporté par la société du fait de ces dépenses s'élève à 38,25 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024)

L'assemblée générale constate **un bénéfice** de 36 260,85 € qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

- La somme de 13 160,85 € est affectée au poste **report à nouveau** ;
- La somme de 100,00 € est affectée au poste **réserve légale** ;
- La somme de 23 000,00 € est distribuée aux associés en tant que **dividendes**, soit 23,00 € par action.

Les dividendes sont mis en paiement au siège social à compter de jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 23 000,00 € euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'assemblée générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.
- L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
 - o soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- o soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.
- Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

En conséquence de l'affectation décidée ci-avant, l'assemblée générale constate que les **capitaux propres** de la Société s'élèvent à 10 569,65 €, répartis comme suit :

Capital social	1 000,00 €
Prime d'émission	0,00 €
Réserve légale	100,00 €
Réserve statutaire	0,00 €
Autres réserves	0,00 €
Subvention d'investissement	0,00 €
Report à nouveau	9 469,65 €
Total	10 569,65 €

En outre, pour les besoins des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous mentionnons qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

(Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce et mentionnées dans le rapport spécial du Président)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce et prend acte de l'absence de conventions mentionnées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour accomplir toutes formalités de publicités et de dépôt, et généralement faire le nécessaire aux fins de ce qui précède.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par chacun des membres du bureau à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 31/03/2025.

elie lederer
Associé, Président de séance

Elie Lederer

Sommaire

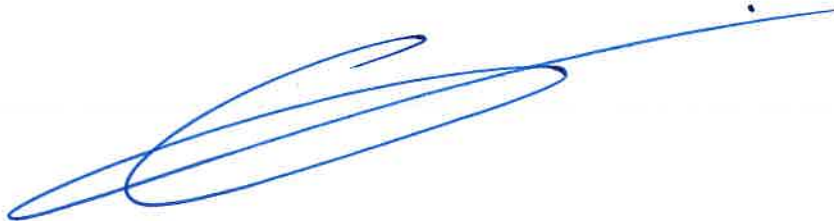
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

----- B I L A N -----	1
<i>Bilan Actif et Passif</i>	2
<i>Détail des comptes d'Actif</i>	3
<i>Détail des comptes de Passif</i>	4
----- R E S U L T A T -----	5
<i>Compte de résultat</i>	6
<i>Détail du compte de résultat</i>	7
----- A N N E X E -----	8
<i>Immobilisations - Amortissements</i>	9
<i>Détermination du Résultat Fiscal</i>	10
<i>Charges à payer</i>	11
<i>Charges constatées d'avance</i>	12
----- ETATS FISCAUX -----	13
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	14
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	15
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	16
<i>BIC-RS 2033 A - Bilan</i>	17
<i>BIC-RS 2033 B - Compte de résultat</i>	18
<i>BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements</i>	19
<i>BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits</i>	20
<i>BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée</i>	21
<i>BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /1</i>	22
<i>BIC-RS 2033 G - Filiales et participations /1</i>	23

Etats financiers au 31/12/2024

Bilan

Copie certifiée conforme
à l'original par le dirigeant



Bilan

Actif		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros					
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Immobilisations financières (1)	2 600	2 600		1 350
	Total I	2 600	2 600		1 350
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)				
	Autres créances (3)	16 000		16 000	
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	41 283		41 283	509
	Charges constatées d'avance	545		545	
Total II	57 828		57 828	509	
Total général I + II	60 428	2 600	57 828	1 859	

Passif		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(3 691)	(1 327)
	RESULTAT DE L'EXERCICE	36 261	(2 364)
	Subventions d'investissement		
Provisions réglementées			
Total I	33 570	(2 691)	
	Provisions pour risques et charges	Total II	6 000
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		
	Dettes fiscales et sociales	17 555	
	Comptes courants d'associés	703	4 550
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
Total III	18 258	4 550	
Total général I+II+III	57 828	1 859	

(1) Dont immobilisations financières - 1 an

(2) Dont créances à plus d'un an

(3) Dont comptes courants associés débiteurs

(4) Dont dettes à plus d'un an

Coût de revient des immobilisations acquises

Prix de vente hors TVA des immob. cédées

2 000

750

Détail des comptes d'Actif

Etat exprimé en euros

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Actif immobilisé			1 350,00	72,63	(1 350,00)	-100,00
Immobilisations financières			1 350,00	72,63	(1 350,00)	-100,00
26100200 TITRES PBML COURCHEVEL			750,00	40,35	(750,00)	-100,00
26100300 TITRES DEA MAX ROMANS	300,00	0,52	300,00	16,14		
26100400 TITRES DEA MAX ROPPENHEIM	300,00	0,52	300,00	16,14		
26700000 CREANCES RATTACHEES A PARTICIPA	2 000,00	3,46			2 000,00	
29610000 DEPRECIATION TITRES DE PARTICIP	(600,00)	-1,04			(600,00)	
29670000 PROVISION DEPRECIATION CREANCE	(2 000,00)	-3,46			(2 000,00)	
Actif circulant	57 828,09	100,00	508,80	27,37	57 319,29	N/S
Autres créances	16 000,00	27,67			16 000,00	
45500001 C/C ELIE PRET	16 000,00	27,67			16 000,00	
Disponible	41 282,87	71,39	508,80	27,37	40 774,07	N/S
51200000 QONTO	14 230,06	24,61	508,80	27,37	13 721,26	N/S
51210000 QONTO TVA	13 000,00	22,48			13 000,00	
51210100 QONTO IS	7 000,00	12,10			7 000,00	
51210200 QONTO ROMANS	7 000,00	12,10			7 000,00	
51220000 REVOLUT	48,95	0,08			48,95	
51220100 REVOLUT USD	3,86	0,01			3,86	
Charges constatées d'avance	545,22	0,94			545,22	
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	545,22	0,94			545,22	
Total du Bilan Actif	57 828,09	100,00	1 858,80	100,00	55 969,29	N/S

Détail des comptes de Passif

Etat exprimé en euros

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	33 569,65	58,05	(2 691,20)	-144,7	36 260,85	N/S
Capital Social ou individuel	1 000,00	1,73	1 000,00	53,80		
10130000 CAPITAL SUSCRIT APPELE VERSE	1 000,00	1,73	1 000,00	53,80		
Report à nouveau	(3 691,20)	-6,38	(1 326,76)	-71,38	(2 364,44)	-178,21
11900000 Report à nouveau	(3 691,20)	-6,38	(1 326,76)	-71,38	(2 364,44)	-178,21
Résultat de l'exercice	36 260,85	62,70	(2 364,44)	-127,2	38 625,29	N/S
Provisions pour risques et charges	6 000,00	10,38			6 000,00	
Provisions pour risques et charges	6 000,00	10,38			6 000,00	
15110000 PROVISION POUR RISQUES	6 000,00	10,38			6 000,00	
Total III Dettes	18 258,44	31,57	4 550,00	244,78	13 708,44	301,28
Dettes fiscales et sociales	17 555,00	30,36			17 555,00	
42860000 AUTRES CHARGES A PAYER	48,00	0,08			48,00	
44400000 ETAT IS	5 793,00	10,02			5 793,00	
44551000 TVA A DECAISSER	11 714,00	20,26			11 714,00	
Comptes courants d'associés	703,44	1,22	4 550,00	244,78	(3 846,56)	-84,54
45500000 C/C ELIE LEDERER	703,44	1,22	4 550,00	244,78	(3 846,56)	-84,54
Total du Passif	57 828,09	100,00	1 858,80	100,00	55 969,29	N/S

Etats financiers au 31/12/2024

**Compte
de
Résultat**

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises			
Production vendue (Biens)			
Production vendue (Services et Travaux)		94 357	
Productions stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		1	
Total des produits d'exploitation		94 358	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes		43 577	2 364
Impôts, taxes et versements assimilés			
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
Total des charges d'exploitation		43 577	2 364
RESULTAT D'EXPLOITATION		50 780	(2 364)
Produits financiers		158	
Produits exceptionnels		750	650
Charges financières		2 629	
Charges exceptionnelles		7 005	650
Impôts sur les bénéfices		5 793	
BENEFICE ou PERTE		36 261	(2 364)
RESULTAT FISCAL		Col. 1	Col. 2
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles		5 793	
Réintégrations diverses		255	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Exonérations ou abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			
RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits antérieurs (Bénéfice col.1-Déficit col.2)		42 309	
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficits antérieurs reportables			3 691
RESULTAT FISCAL après imputation des déficits (Bénéfice col.1-Déficit col.2)		38 618	

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	94 357,70	100,00			94 357,70	
Production vendue Services + Travaux	94 357,08	100,00			94 357,08	
70600000 Prestations de services	70 050,00	74,24			70 050,00	
70610000 Prestations de services export	20 375,08	21,59			20 375,08	
70880000 PRESTATIONS AUTRES	3 932,00	4,17			3 932,00	
Autres produits	0,62				0,62	
75800000 PRODUITS DIVERS	0,62				0,62	
Total des charges d'exploitation	43 577,24	46,18	2 364,44		41 212,80	<i>N/S</i>
Autres achats et charges externes	43 577,24	46,18	2 364,44		41 212,80	<i>N/S</i>
60610000 ELECTRICITE	372,41	0,39			372,41	
60615000 CARBURANT	361,44	0,38			361,44	
60630000 PETITES FOURNITURES	302,79	0,32			302,79	
61310400 LEASING VEHICULES	7 864,92	8,34			7 864,92	
61320000 LOYER	10 000,00	10,60			10 000,00	
61420000 CHARGES LOCATIVES	1 215,00	1,29			1 215,00	
61600000 ASSURANCE	1 676,52	1,78	1 710,84		(34,32)	-2,01
61601000 ASSURANCE VEHICULES	1 594,61	1,69			1 594,61	
62261000 HONORAIRES JURIDIQUES	1 200,00	1,27			1 200,00	
62265000 AUTRES HONORAIRES	9 625,57	10,20			9 625,57	
62270000 FRAIS D'ACTES	33,98	0,04			33,98	
62500000 DEPLACEMENTS	2 424,30	2,57			2 424,30	
62570000 FRAIS DE RECEPTION	6 472,61	6,86			6 472,61	
62780000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	433,09	0,46	653,60		(220,51)	-33,74
Résultat d'exploitation	50 780,46	53,82	(2 364,44)		53 144,90	<i>N/S</i>
Total des produits financiers	157,84	0,17			157,84	
76600000 GAINS DE CHANGE	157,84	0,17			157,84	
Total des produits exceptionnels	750,00	0,79	650,00		100,00	<i>15,38</i>
77560000 Cession immo financières	750,00	0,79	650,00		100,00	<i>15,38</i>
Total des charges financières	2 629,45	2,79			2 629,45	
68660000 DOTATION DEPRECIATION TITRES	2 600,00	2,76			2 600,00	
66600000 PERTES DE CHANGE	29,45	0,03			29,45	
Total des charges exceptionnelles	7 005,00	7,42	650,00		6 355,00	<i>977,69</i>
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000,00	6,36			6 000,00	
67120000 AMENDES ET PENALITES	255,00	0,27			255,00	
67560000 Val.comptables él. actif cédés	750,00	0,79	650,00		100,00	<i>15,38</i>
Impôts sur les bénéfices	5 793,00	6,14			5 793,00	
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	5 793,00	6,14			5 793,00	
Résultat de l'exercice	36 260,85	38,43	(2 364,44)		38 625,29	<i>N/S</i>

Etats financiers au 31/12/2024

ANNEXE

Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en euros

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2024
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 350	2 000	750	2 600
TOTAL GENERAL	1 350	2 000	750	2 600

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2024
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GENERAL				

Détermination du Résultat Fiscal

Etat exprimé en euros

31/12/2024

REINTEGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice	36 261	
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		
	Provisions non déductibles		
	Impôts et taxes non déductibles	5 793	
	Réintégrations diverses	255	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	TOTAL I	42 309	
DEDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		
	Divers à déduire		
	TOTAL II		
RESULTAT	Déficit de l'exercice reporté en arrière		
	Déficits antérieurs reportables		3 691
TOTAUX		42 309	3 691
RESULTAT FISCAL	BENEFICE (Col 1) PERTE (Col 2)	38 618	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Charges à payer		48
Dettes fiscales et sociales		48
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	48	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION ASSURANCE		545	545
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			545

--

Etats financiers au 31/12/2024

**ETATS
FISCAUX**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01012024** et clos le **31122024** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société		Adresse du siège social	
SASU 2EL CONSEIL			
SIRET	85273908500011		
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
43 BD DU COMMANDANT CHARCOT			
92200 NEUILLY SUR SEINE			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal <input type="text"/> 0	Bénéfice imposable à 15% <input type="text"/> 38 618	Déficit <input type="text"/>
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% <input type="text"/>			
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="text"/>
	Autres PV imposables à 19% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/>	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A <input type="checkbox"/>
	Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>
	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>
	Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
			Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
			Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI <input type="checkbox"/>			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé COMPTABILITE EXPERT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél : Tél :

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : Date : 20032025 Lieu : NEUILLY SUR SEINE

Qualité et nom du signataire : PRESIDENT

N° d'agrément : Signature : LEDERER ELIE

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SASU 2EL CONSEIL**
et Date de clôture de l'exercice **31122024**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SASU 2EL CONSEIL		43 BD DU COMMANDANT CHARCOT		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		92200 NEUILLY SUR SEINE						
SIRET		8 5 2 7 3 9 0 8 5 0 0 0 1 1		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
				Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		31122024		
				Exercice N-1 clos le		31122023		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles {	010		012				
	Autres*	014		016				
	Immobilisations corporelles*	028		030				
	Immobilisations financières* (1)	040	2 600	042	2 600		1 350	
	Total I (5)	044	2 600	048	2 600		1 350	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068		070			
			Autres * (3)	072	16 000	074		16 000
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	41 283	086		41 283	509	
	Charges constatées d'avance *	092	545	094		545		
	Total II	096	57 828	098		57 828	509	
	Total général (I + II)	110	60 428	112	2 600	57 828	1 859	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132						
	Report à nouveau	134		(3 691)		(1 327)		
	Résultat de l'exercice	136		36 261		(2 364)		
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
Total I	142		33 570		(2 691)			
Provisions pour risques et charges	154		6 000					
Total II	154		6 000					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166						
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		11 714		17 555		
	Comptes courants d'associés	173		703		4 550		
	Autres dettes	175						
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		18 258		4 550			
Total général (I + II + III)	180		57 828		1 859			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		2 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	16 000	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		750	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU ZEL CONSEIL		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122024		Exercice N-1 clos le 31122023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215	214			
		217	218	94 357		
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production stockée *					
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230	1		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	94 358		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	43 577	2 364	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244			
	Rémunérations du personnel *		250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255	254			
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	43 577	2 364
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	50 780	(2 364)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	158		
	Produits exceptionnels (IV)		290	750	650	
	Charges financières (V)		294	2 629		
	Charges exceptionnelles (VI)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	7 005	650
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	5 793			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	36 261	(2 364)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	36 261	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	5 793		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	255		
	écart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986				
	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989				
	Zone de revitalisation rurales (44, quinquies)	138				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981				
	Bassins d'emploi à dynamiser-BUD (art. 44 duodécies)	991				
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992				
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345				
Investissements et souscriptions outre-mer	344					
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993					
Zone franche urbaine (44 octies A)	987					
Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127					
dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)	649					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	42 309	354	
		Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : *	3 691			3 691	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	38 618	372	
		Déficit col. 2				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *						
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406										
	Autres	410		412		414		416										
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426										
	Constructions	430		432		434		436										
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446										
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456										
	Matériel de transport	460		462		464		466										
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476										
Immobilisations financières		480	1 350	482	2 000	484	750	486	2 600									
TOTAL		490	1 350	492	2 000	494	750	496	2 600									
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																		
Fonds commercial		495		497		498		499										
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506										
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516										
	Constructions	520		522		524		526										
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536										
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546										
	Matériel de transport	550		552		554		556										
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566										
TOTAL		570		572		574		576										
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail											
		6	7	8	9	10												
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values													
					Court terme *	Long terme												
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %										
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧											
1																		
2																		
3																		
4																		
5	750		750	750														
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
TOTAL	578	750	580	582	750	584	750	586	581	587	587	589						
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595										
TOTAL						596	585	597										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU 2EL CONSEIL**Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622	6 000	624		626	6 000
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	2 600	634		636	2 600
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	8 600	684		686	8 600
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982	3 691		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis			Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis			
Déficits imputés						983	3 691		
Déficits reportables						984			
Déficits de l'exercice						860			
Total des déficits restant à reporter						870			
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	14 796
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	3 082
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SASU 2EL CONSEIL		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		94 357
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		94 357
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		1 037
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		24 676
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		25 712
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	68 645
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3|1|12|2024

N° SIRET 8|5|2|7|3|9|0|8|5|0|0|1|1

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2EL CONSEIL

ADRESSE (voie) 43 BD DU COMMANDANT CHARCOT

CODE POSTAL 92200

VILLE NEUILLY SUR SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LEDERER Prénom(s) ELIE
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1 000
Naissance : Date 19111980 N° département 75 Commune PARIS Pays FRANCE
Adresse : N° 43 Voie BD DU COMMANDANT CHARCOT
Code postal 92200 Commune NEUILLY SUR SEINE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 0 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|4**

N° SIRET **8|5|2|7|3|9|0|8|5|0|0|0|1|1**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SASU 2EL CONSEIL**

ADRESSE (voie) **43 BD DU COMMANDANT CHARCOT**

CODE POSTAL **92200** VILLE **NEUILLY SUR SEINE**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique SARL Dénomination **DEA MAX ROPPENHEIM**

N° SIREN (si société établie en France) **888599859** % de détention **30,00**

Adresse : N° **14** Voie **RUE DE LOGELBACH**

Code postal **75017** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**

Forme juridique SARL Dénomination **DEA MAX ROMANS**

N° SIREN (si société établie en France) **878668201** % de détention **30,00**

Adresse : N° **14** Voie **RUE MARTEL**

Code postal **75010** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT